



Service Public
Fédéral
FINANCES

DÉCLARATION IPP 2019 - CONFÉRENCE DE PRESSE

- ❑ Alexander De Croo – Vice-Premier ministre et ministre des Finances
- ❑ Philippe Jacquij – Administrateur général de la Fiscalité
- ❑ 02.05.2019 – North Galaxy





AGENDA

Déclaration 2018
En bref

Déclaration 2019
Codes de la déclaration

Déclaration 2019
Nouveautés

Déclaration 2019
En pratique



Service Public
Fédéral
FINANCES



DÉCLARATION 2018 - EN BREF

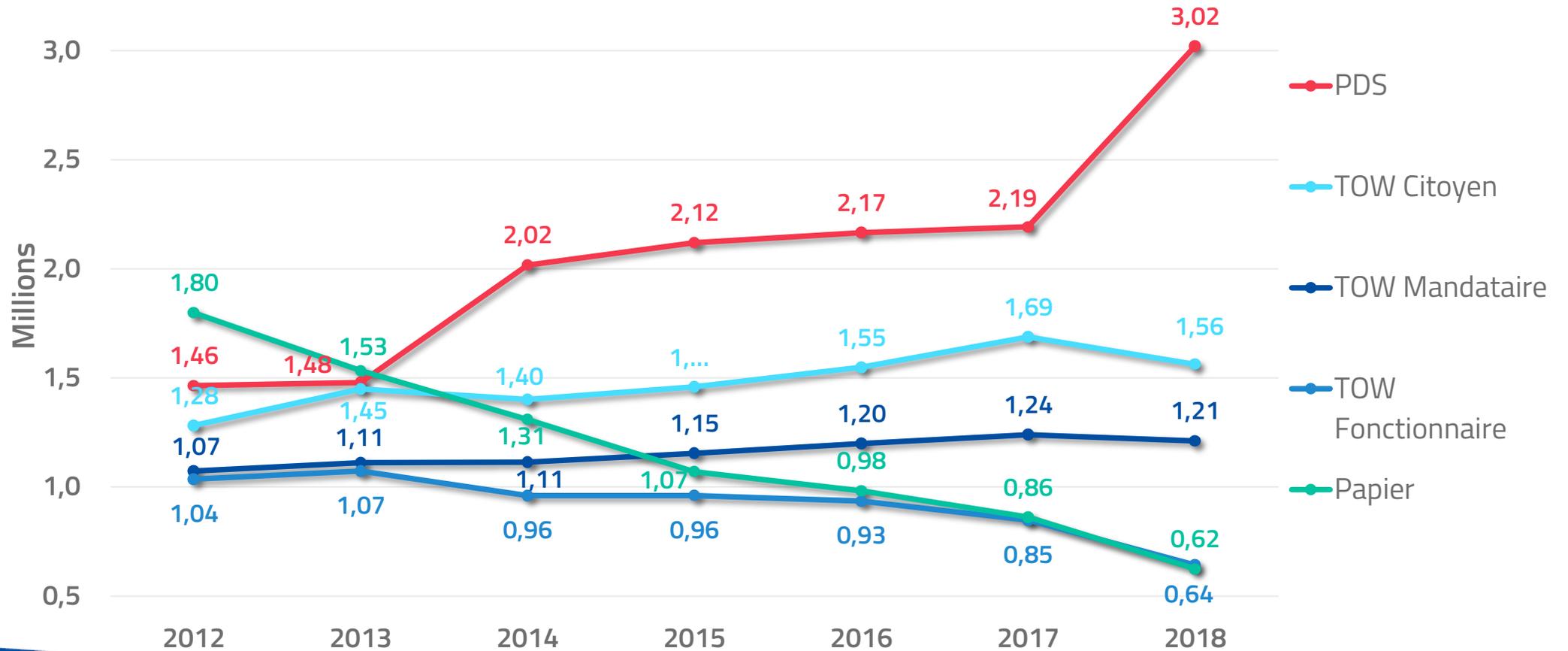
WWW.FIN.BELGIUM.BE

SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL FINANCES

.be

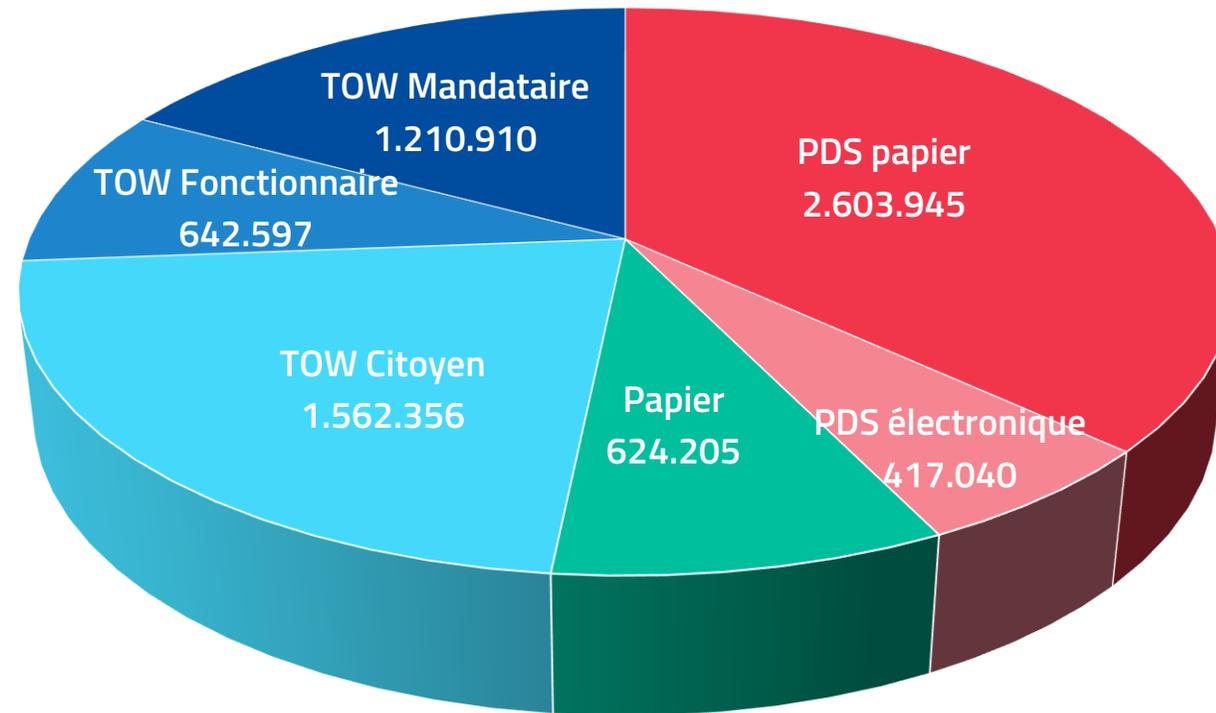


CANAUX DE DÉPÔT : ÉVOLUTION 2012-2018



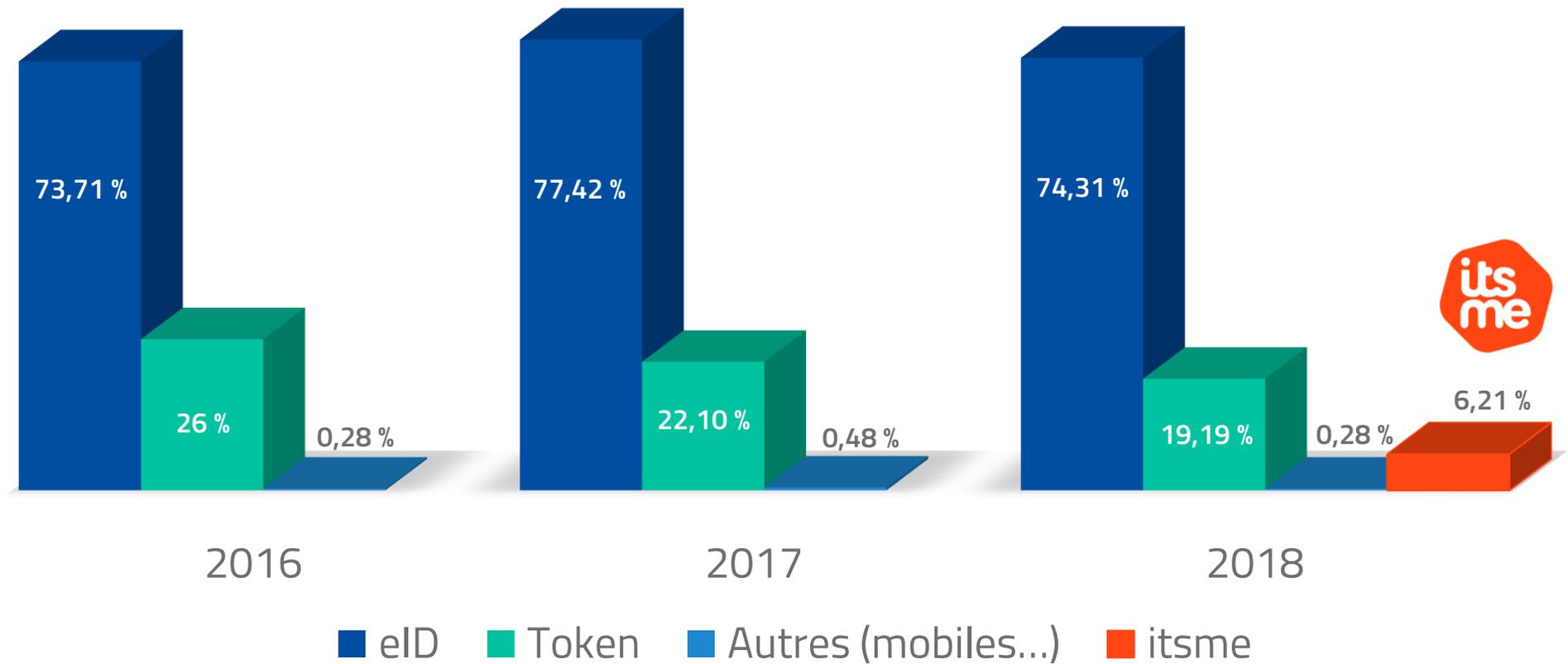


CANAUX DE DÉPÔT : RÉPARTITION 2018





CONNEXION À TAX-ON-WEB : ÉVOLUTION 2016 - 2018





itsme® ?

- S'identifier facilement via son smartphone
- Alternative pratique à l'eID et au lecteur de carte
- Pour les services en ligne de l'administration depuis le 16 janvier 2018

Combien d'utilisateurs ?

- Actuellement 950.000 utilisateurs itsme®
- En 2018, déjà 96.000 utilisateurs Tax-on-web via itsme
→ croissance à prévoir en 2019



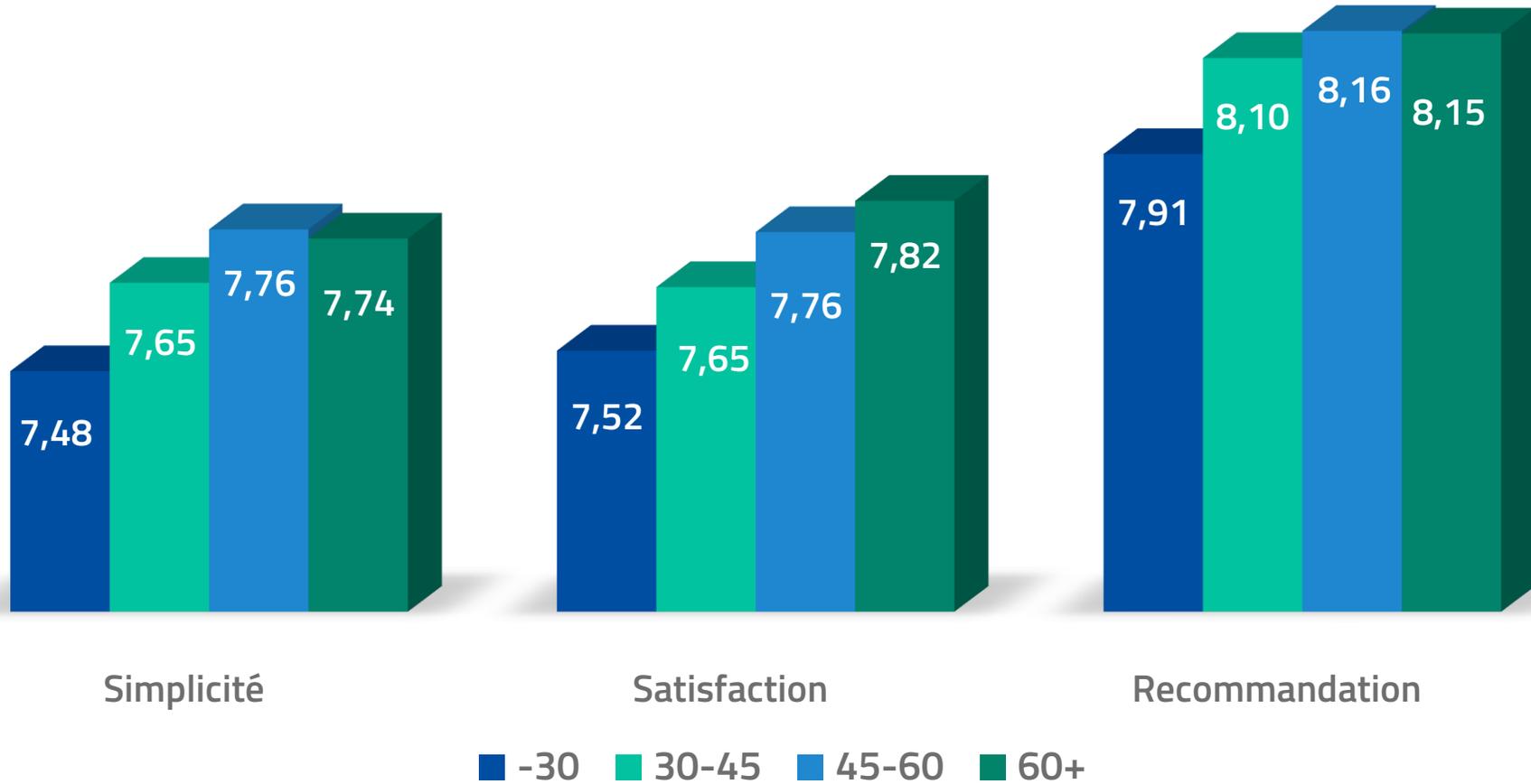
TAX-ON-WEB : ENQUÊTE DE SATISFACTION

- **Facilité** : « Trouvez-vous qu'il est facile de soumettre votre déclaration via Tax-on-web ? (/10) »
- **Satisfaction** : « Êtes-vous satisfait du contenu et des fonctions que comprend Tax-on-web ? (/10) »
- **Recommandation** : « Recommanderiez-vous Tax-on-web à des amis ou des collègues ? (/10) »



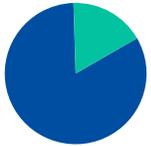


TAX-ON-WEB : ENQUÊTE DE SATISFACTION





TAX-ON-WEB : NUMÉROS DE COMPTE

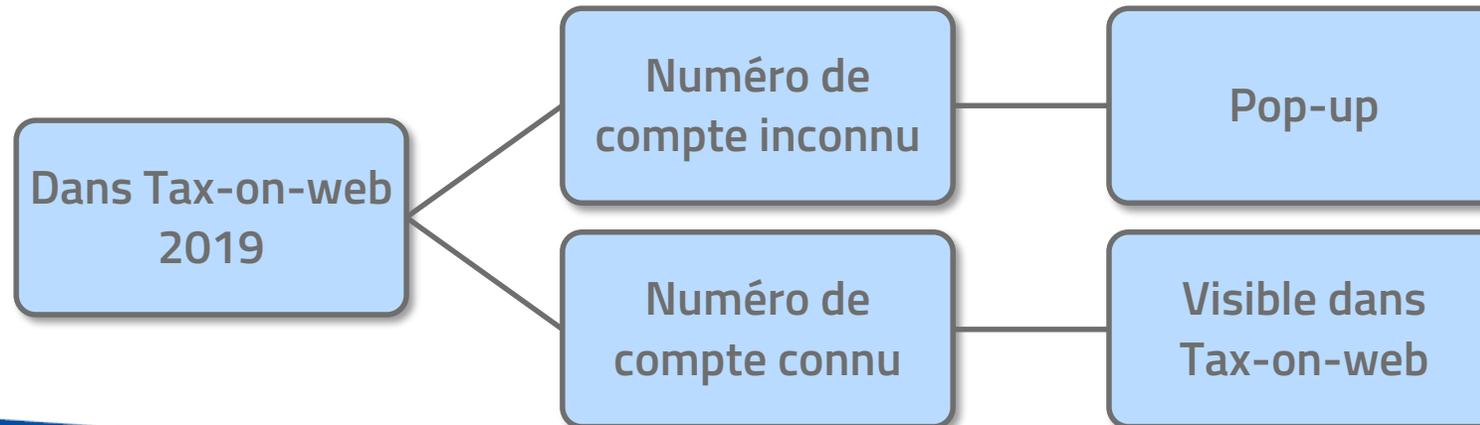


17 % des contribuables ne communiquent pas leur numéro de compte.



200.000 d'entre eux sont cependant concernés par un remboursement.

Problématique pour les contribuables (retard du remboursement)
et le SPF Finances (traitement coûteux)





Service Public
Fédéral
FINANCES



DÉCLARATION 2019

WWW.FIN.BELGIUM.BE

SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL FINANCES

.be



Service Public
Fédéral
FINANCES



CODES DE LA DÉCLARATION

WWW.FIN.BELGIUM.BE

SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL FINANCES

.be



CODES : APERÇU



829 codes



833 codes



814 codes



25 nouveaux codes



16 codes supprimés



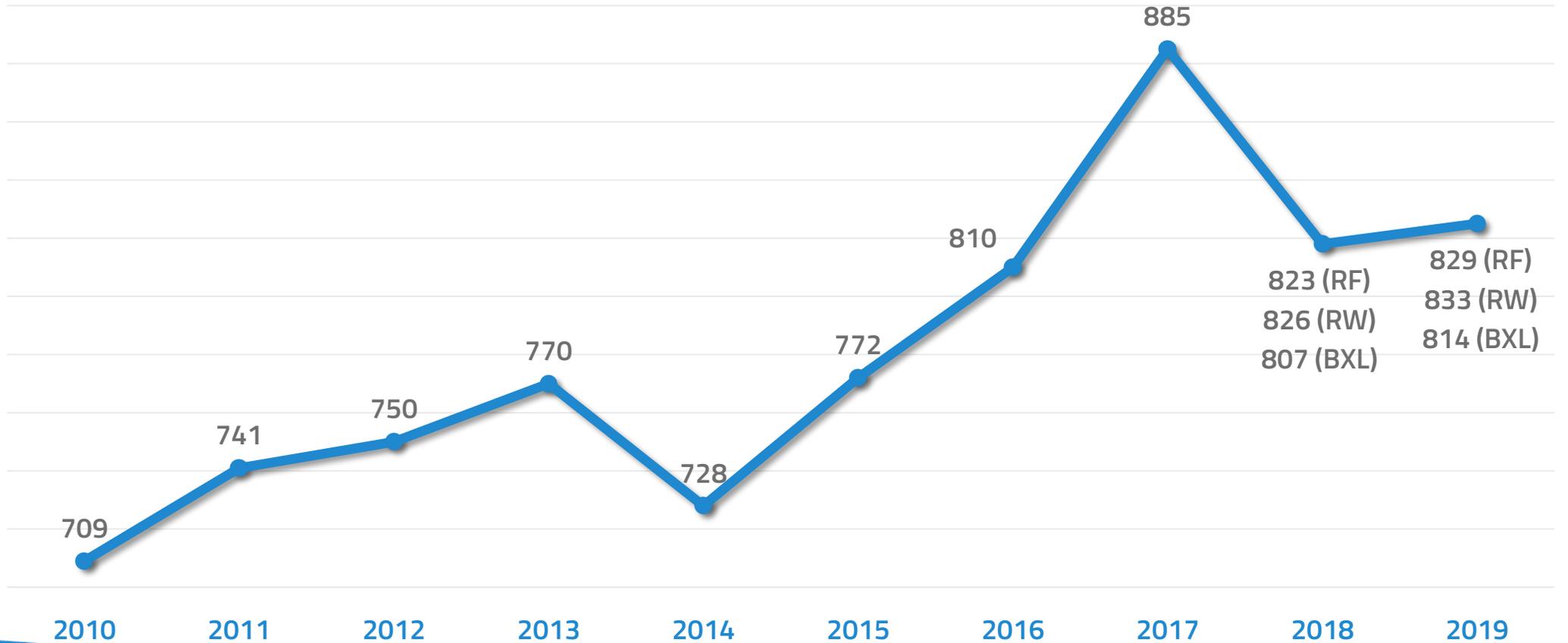
6 nouveaux codes au cadre V (Pensions)



9 nouveaux codes au cadre X (Réductions d'impôt)



CODES : ÉVOLUTION 2010 - 2019





CODES : NOUVEAUX CODES FÉDÉRAL, PARTIE 1

- **Cadre V – Pensions**
 - 1314-2314-1315-2315-1316-2316 : pensions de décembre 2018 (autorité publique).
- **Cadre VII – Revenus des capitaux et biens mobiliers**
 - 1437-2437 : précompte mobilier imputable retenu sur les dividendes qui (pour maximum 640 euros) sont exonérés de l'impôt des personnes physiques.
- **Cadre X – Réductions d'impôt**
 - 1342-2342 : réduction d'impôt pour cotisations et primes pour une pension complémentaire pour indépendants.
 - 1334-2334 : versements donnant droit à une réduction d'impôt pour l'acquisition de nouvelles actions ou parts d'entreprises en croissance.
 - 1329-2329 : réduction d'impôt pour moins-values sur actions ou parts actées à l'occasion du partage total de l'avoir social de sociétés privées.
 - 1341 : réduction d'impôt pour les dépenses faites dans le cadre d'une procédure d'adoption.



CODES : NOUVEAUX CODES FÉDÉRAL, PARTIE 1 (SUITE)

- **Cadre XIII ⁽¹⁾ – Précompte professionnel retenu dans le cadre de l'économie collaborative**
 - **1461-2461** : transfert de la retenue à la source sur les revenus issus de l'économie collaborative – le code 1461 passe de la partie 2 (cadre XVI) à la partie 1 (nouveau cadre XIII).
(« Montant du précompte professionnel retenu sur les bénéfices ou profits que vous avez recueillis en 2018 et qui proviennent de services rendus dans le cadre de l'économie collaborative »)
- **Cadre XIV – Comptes et assurances-vie individuelles à l'étranger, constructions juridiques, prêts à des petites sociétés débutantes et comptes-titres**
 - **1072-2072** : les contribuables qui sont titulaires de plus d'un compte-titres doivent le mentionner dans leur déclaration à l'impôt des personnes physiques.

⁽¹⁾ L'ancien cadre XIII (Montant imputable du prélèvement pour l'état de résidence) a été supprimé (extinction de la taxe et donc suppression des codes 1555-2555).



CODES : NOUVEAUX CODES FÉDÉRAL, PARTIE 2

- **Cadre XVI – Revenus divers**
 - 1248-2248 : frais afférents aux bénéfices ou profits issus de l'économie collaborative, des services occasionnels entre citoyens et du travail associatif.
 - Rappel : les codes 1461-2461 (précompte professionnel) ont été transférés vers la partie 1.
- **Cadre XVIII – Bénéfices d'entreprises industrielles, commerciales ou agricoles**
 - 1632-2632 : cotisations sociales payées par les contribuables recueillant des bénéfices (par l'introduction de frais professionnels forfaitaires pour cette catégorie de revenus).
- **Cadre XXII – Bénéfices et profits d'une activité professionnelle antérieure**
 - 1686-2686 : plus-values de cessation imposables distinctement à 10 %.



CODES : NOUVEAUX CODES RÉGION FLAMANDE

- **Cadre X – Réductions d'impôt**
 - **3363-4363** : réduction d'impôt pour prestations dans le cadre du travail de proximité (remplace la réduction d'impôt « chèques ALE » en Région flamande : en raison des différences de contenu, il convenait de remplacer les codes existants « chèques ALE » par de nouveaux codes pour la Région flamande).



Service Public
Fédéral
FINANCES



NOUVEAUTÉS

WWW.FIN.BELGIUM.BE

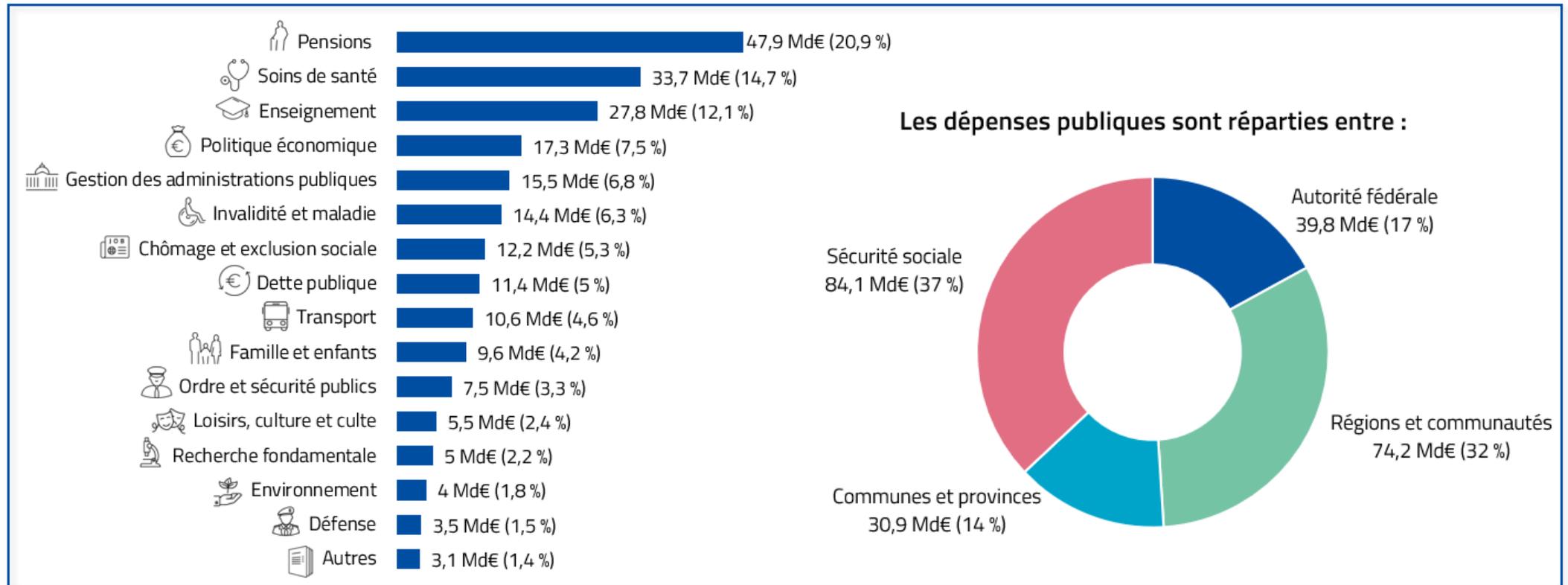
SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL FINANCES

.be



A QUOI SERVENT VOS IMPÔTS ET COTISATIONS SOCIALES ?

Document accompagnant la déclaration et la proposition de déclaration simplifiée





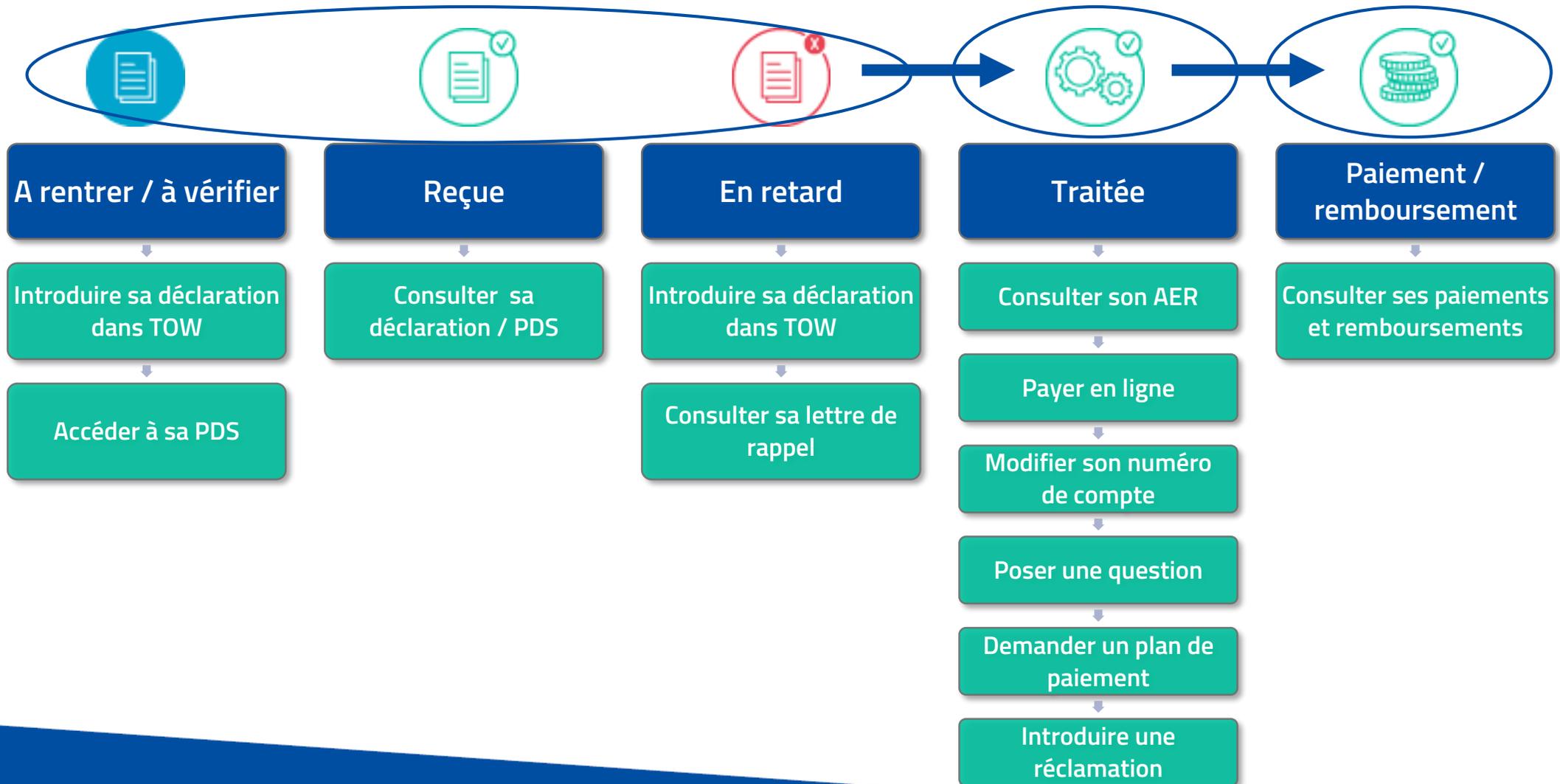
STATUT DE LA DÉCLARATION DANS MYMINFIN

Le contribuable peut consulter à tout moment le statut de sa déclaration dans MyMinfin et savoir immédiatement ce qu'il doit/peut faire.

The screenshot displays the MyMinfin interface. At the top, the logo 'myMINFIN' is visible on the left, and a blue link icon is on the right. Below the logo, a navigation menu includes 'ACCUEIL', 'MA DÉCLARATION' (highlighted with a white border), 'MES PAIEMENTS', 'MON HABITATION', and 'MES DOCUMENTS'. A blue arrow icon points to the text 'Ma déclaration / Ma proposition de déclaration simplifiée'. Below this, a horizontal flowchart shows three stages: 'Rentrée de la déclaration' (with a document icon), 'Traitement' (with a gear icon), and 'Paiement / Remboursement' (with a stack of coins icon). A callout box under the first stage contains the text: 'Vous avez jusqu'au 11 juillet 2019 pour rentrer votre déclaration en ligne.' Below this text, the 'TAXonWEB' logo is shown, followed by a blue button labeled 'RENTRE MA DÉCLARATION'.



STATUT DE LA DÉCLARATION DANS MYMINFIN





PDS 2018 - 2019

En 2018, plus de 3.000.000 de contribuables ont reçu une PDS.

En 2019, plus de 3.200.000 contribuables recevront une PDS.

-  825.000 PDS de plus qu'en 2017
-  PDS papier ou PDS électronique



- Soit environ 42 % des contribuables



NOUVEAUTÉS PDS : PDS ÉLECTRONIQUES



En 2019,
toutes les PDS sont des
PDS électroniques



Consultation possible
dès l'ouverture de
Tax-on-web



Envoi papier
uniquement si PDS
non consultée dans
Tax-on-web



NOUVEAUTÉS PDS : FORMULAIRE DE RÉPONSE

Formulaire de réponse plus structuré → traitement plus rapide, moins de risque d'erreur

2018

Formulaire de réponse (à remplir uniquement si vous ne répondez pas par voie électronique)
1) Informations manquantes ou à corriger :
Mentionnez dans cette case les données manquantes ou à corriger
(vous pouvez, si nécessaire, ajouter des annexes pour justifier vos modifications) :

2) Prêts à de petites entreprises start-up
Avez-vous, entre le 1er août 2015 et le 31 décembre 2017, accordé des prêts³ à des petites entreprises start-up via une **plate-forme de crowdfunding** agréée ?

oui → Si oui, indiquez ici le nombre de prêts :

Vos données de contact

Numéro de téléphone : Adresse e-mail :

Nombre d'annexes : Date :

En cas de déclaration commune, les deux personnes doivent signer le formulaire réponse.

Signature Signature

2019

Formulaire de réponse¹ (à remplir uniquement si vous ne répondez pas par voie électronique)
1) Informations manquantes ou à corriger
Les renseignements préremplis à la page 3 sont incorrects ou incomplets ?
Mentionnez ici les **données corrigées** : (Utilisez un stylo à bille de couleur noire ou bleu foncé. Alignez les données à droite. Utilisez les deux dernières cases (après la virgule) uniquement pour les décimales.)

Code	Montants, nombres, oui/non, ...	Code	Montants, nombres, oui/non, ...
1 2 5 0	1 2 3 4 5 0 0	exemple 1 0 1 0	0 0 1

Mentionnez ici les autres **données manquantes** :

2) Compte-titres
Avez-vous été, du 10.03.2018 au 31.12.2018, titulaire de plus d'un compte-titres visé à l'article 152, 1^{er}, a, du Code des droits et taxes divers ?

1072 OUI

3) Dividendes ?
Précompte mobilier imputable retenu sur les dividendes qui (pour maximum 640 euros) sont exonérés de l'impôt des personnes physiques :

1437

Vos données de contact

E-mail:

@

Numéro de téléphone : Date:

Signature



POINT D'ATTENTION : COMPTES-TITRES ET DIVIDENDES

Les contribuables doivent indiquer

- s'ils ont été titulaires de plus d'un **compte-titres** entre le 10 mars et le 31 décembre 2018.
- s'ils ont perçu des **dividendes exonérés** sur lesquels un précompte mobilier a été retenu.

L'attention est attirée par un message spécifique

- Dans la PDS (+ cases spécifiques dans le formulaire de réponse).
- Dans Tax-on-web.
- Dans l'aide-mémoire de la déclaration.



TAX-ON-WEB : DÉCÈS DU PARTENAIRE - INTRODUCTION DE LA DÉCLARATION

Introduction dans Tax-on-web de la déclaration du partenaire

	Décédé pendant la période imposable	Décédé après la période imposable
En 2019	✓	✓
Avant 2019	✓	✗



APPLICATION REVENUS ÉTRANGERS

Permet au contribuable avec revenus étrangers de déterminer

- dans quel pays ces revenus seront imposés.
- comment mentionner ces revenus dans sa déclaration.
- si ces revenus sont soumis à la taxe communale.

Pays et revenus concernés

- Allemagne, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas.
- Revenus professionnels et immobiliers.



APPLICATION REVENUS ÉTRANGERS

Pays ▼

Type de revenu ▼

La pension est-elle versée en exécution de la législation sociale allemande ? Oui Non
Une pension en exécution de la législation sociale est une pension légale.

PENSIONS DU SECTEUR PRIVÉ EN ALLEMAGNE

[Comment ces revenus sont-ils imposés ?](#)

Ces revenus sont imposables en Allemagne et exonérés en Belgique.

Bien qu'ils soient exonérés, ces revenus entreront en considération pour le calcul de l'impôt dû sur vos autres revenus d'origine belge (c'est ce qu'on appelle « la réserve de progressivité ») et pour le calcul de la taxe additionnelle communale.

[Comment déclarer ces revenus ?](#)

Cadre V – PENSIONS

- Code 1228/2228 (A, 1, a : Pensions légales obtenues à partir de l'âge légal de la retraite) s'il s'agit d'une pension légale.
- Code 1229/2229 (A, 1, d : Pensions de survie et allocations de transition) s'il s'agit d'une pension de survie.
- Rubrique C: Pensions d'origine étrangère.

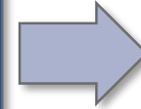


www.fin.belgium.be > Particuliers > Revenus et comptes à l'étranger



ENVOI DE LA DÉCLARATION PAPIER

Chaque année, beaucoup de déclarations papier inutilisées



A partir de 2019, plus d'envoi papier si Tax-on-web l'année précédente

Impact écologique et économique

- 330.000 envois en moins.
- Economie de 316.800 € (frais d'impression : 108.900 € + frais d'envoi : 207.900 €).

Possibilité de demander une déclaration papier par téléphone

- Envoi par la poste en quelques jours.
- Les contribuables ne doivent plus se rendre dans un bureau pour demander une déclaration papier.



AVERTISSEMENT-EXTRAIT DE RÔLE



Être notifié via l'eBox

En activant son eBox, la boîte aux lettres électronique et sécurisée des services publics : mye-box.be
→ pour recevoir son AER électronique.



Consulter son AER en ligne

L'AER est disponible dans MyMinfin, pour tous les contribuables.



Payer en ligne

Via MyMinfin : rapide et sans risque d'erreur (dans le montant, la communication...).



À partir de l'exercice 2019 : il ne sera plus possible de recevoir son AER via **Zoomit**.



COMPTES ET ASSURANCES-VIE À L'ÉTRANGER

Obligation de déclaration

- Déclaration des comptes à l'étranger et des revenus mobiliers liés.
- Pour les contribuables concernés, la PDS n'est plus valable. Ils doivent introduire une déclaration.

Sensibilisation des contribuables

- Envoi d'un courrier à tous les contribuables avec un compte en 2017, non déclaré en 2018.
- Tolérance pour la non-déclaration de ces comptes (mais pas pour les revenus mobiliers liés).

En cas de non-déclaration, risque de sanctions

- Accroissement d'impôt (10 à 200 %).
- Amende (50 à 1.250 €).



Service Public
Fédéral
FINANCES



EN PRATIQUE

WWW.FIN.BELGIUM.BE

SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL FINANCES

.be



ENVOI DES DÉCLARATIONS



Déclaration papier : du 7 mai au 24 mai

PDS : du 2 mai au 31 mai



Pas encore reçu la déclaration papier ou PDS ?

- Avant fin mai, **inutile** de contacter le SPF Finances.
- Après fin mai : les contribuables qui souhaitent rentrer une déclaration papier peuvent **téléphoner** au Contact center pour en recevoir une par la poste.
- Par ailleurs, il est toujours possible d'accéder à sa déclaration ou PDS **via Tax-on-web**.



BROCHURE EXPLICATIVE

 Depuis 2018, la brochure explicative n'est plus envoyée avec les déclarations. Elle est disponible [sur notre site](#) et dans nos bureaux.

- Économie

	2018 (par rapport à 2017)	2019 (par rapport à 2018)
Frais d'impression	- 160.000 €	- 37.000 €
Frais d'envoi	- 326.000 €	- 75.000 €
Total	- 486.000 €	- 112.000 €

- Écologie

	2017	2018	2019
Brochures imprimées	1.972.160	403.150	41.600



DÉLAIS DE RENTRÉE DE LA DÉCLARATION

- **Déclaration rentrée par le contribuable**
 - Sur papier : 28 juin 2019.
 - Via Tax-on-web : 11 juillet 2019.
- **Proposition de déclaration simplifiée**
 - D'accord avec la proposition : le contribuable ne doit rien faire.
 - Pas d'accord et modification via le formulaire de réponse papier : 28 juin 2019.
 - Pas d'accord et modification via Tax-on-web : 11 juillet 2019.
- **Déclaration remplie par un fonctionnaire lors d'une séance de remplissage**
 - Au plus tard le 28 juin 2019.
 - Attention : l'aide n'est plus possible après le 28 juin !
- **Déclaration remplie par un mandataire (comptable...)**
 - 24 octobre 2019.
- **En cas de non-dépôt**
 - **Sanctions** : amendes administratives de 50 à 1.250 €.
 - **Imposition d'office** (charge de la preuve inversée).



TRUCS ET ASTUCES POUR LA DÉCLARATION

Numéro de compte

- Toujours vérifier son numéro de compte, indiqué sur la déclaration.
- Si nécessaire, l'ajouter ou le modifier lors du remplissage de la déclaration ou via MyMinfin.

Déclaration via Tax-on-web

- Ne pas attendre les derniers jours pour rentrer la déclaration.
- Déclaration commune : le partenaire doit aussi envoyer la déclaration.

Déclaration papier

- A envoyer au centre de scanning de Namur ou de Gand.
- Une seule déclaration par enveloppe.



TRUCS ET ASTUCES POUR LA DÉCLARATION

Proposition de déclaration simplifiée

- Vérifier attentivement les données.
- Données correctes et complètes ? Le contribuable ne doit rien faire. Il recevra automatiquement son avertissement-extrait de rôle.

Séances de remplissage

- Carte d'identité obligatoire.
- Pour la déclaration d'une autre personne, apporter aussi une copie de sa carte d'identité et une [procuration](#).

Déclaration via mandataire

- Prendre contact avec un mandataire pour faire activer le mandat avant le **31 août 2019**.



BESOIN D'AIDE ? AIDE EN LIGNE / PAR TÉLÉPHONE

- Infos pratiques sur la déclaration et moyens de connexion à Tax-on-web
→ www.fin.belgium.be
- Infos sur la fiscalité de l'habitation, du transport, les avantages fiscaux...
→ www.fin.belgium.be
- Votre dossier fiscal en ligne (fiches, attestations...)
→ MyMinfin
- Simulation et calcul anonyme de votre impôt
→ Tax-Calc
- Question sur la déclaration ? Problème avec Tax-on-web ou MyMinfin ?
→ [Contact Center : 0257 257 57](tel:025725757) (jours ouvrables, 8 h – 17 h)
- Question sur itsme® ? Problème de connexion via itsme® ?
→ itsme.be



BESOIN D'AIDE ? NOS SÉANCES DE REMPLISSAGE



Du 2 mai au 28 juin 2019



A travers tout le pays

- Dans nos bureaux.
- Dans les communes.
- Dans des centres commerciaux.



Carte d'identité obligatoire

- Pour la déclaration d'une autre personne, apporter aussi une photocopie de sa carte d'identité et une procuration.



Pour éviter les files : privilégier l'après-midi



BESOIN D'AIDE ? NOS SÉANCES DE REMPLISSAGE



Séances de remplissage de la déclaration d'impôt Prévision des files d'attente en 2019

Mai				
Lu	Ma	Me	Je	Ve
		†	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	31

Juin				
Lu	Ma	Me	Je	Ve
3	4	5	6	7
†0	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28

- Peu d'attente
- Temps d'attente long
- Temps d'attente très long
- Temps d'attente extrêmement long
- Pas de séance

Vous pouvez faire remplir votre déclaration dans les séances jusqu'au 28 juin.
Adresses et horaires sur www.fin.belgium.be > Particuliers > Déclaration 2019.



BESOIN D'AIDE ? NOS SÉANCES DE REMPLISSAGE

- Nous aidons les contribuables dans 572 lieux différents.

Type de lieu	Nombre de lieux	Nombre de séances
Bureaux de l'Administration Particuliers	56	2.184
Communes	495	1.191
Cockpits	6	116
Centres commerciaux	15	17

- Adresses et horaires sur www.fin.belgium.be



CAMPAGNE MYMINFIN

- Via **myMINFIN**, les contribuables peuvent effectuer de nombreuses démarches fiscales et patrimoniales en ligne.
 - Déclarer
 - Consulter
 - Demander
 - Payer
 - Réclamer...
- Afin de mieux faire connaître **myMINFIN**, le SPF Finances lance une campagne de communication.



Service Public
Fédéral
FINANCES

CAMPAGNE MYMINFIN

Service Public
Fédéral
FINANCES

**L'AN DERNIER,
ILS RÉSERVAIENT LEUR
VOYAGE DE NOCES EN LIGNE**

AUJOUR'HUI,
ILS REMPLISSENT
EN LIGNE
UNE DÉCLARATION
D'IMPÔT COMMUNE

myMINFIN
PAR LES CRÉATEURS DE TAX-ON-WEB

Moins romantique,
tout aussi utile

MYMINFIN.BE
FACILITEZ-VOUS LA VIE

.be

WWW.FIN.BELGIUM.BE

SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL FINANCES